L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 21 NOVEMBRE 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUY & LEREE,
PROPRIÉTAIRES-GÉRANTS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10 par semaine, $2½ par trimestre, 84
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, $5 ; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces judiciaires, placées à leur ordre dans diverses parties du journal, paieront $1 50 la ligne pour la première insertion, et 75 CENTS la ligne pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale seront $1 50 la ligne pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 par ligne de mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces seront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, traitées comme qu'il leur convient avec elles ; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents cents la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées du tout.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 21 NOVEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A LUNDAM DE CE JOUR.

Pour les détails, voir les annonces.

Par le Shérif—Continuation de la vente de la pharmacie de James Georgal, située au No 20, rue St Charles.
Par E. Roger & Co.—A leur salle d'encan, vente sans réserve de marchandises sèches, étrangères et américaines—Ainsi bottes cuir, bottes, bottes, linge fait, chemises, chapeaux et sacs de voyage.
Par Hels, Blohm & Co.—A leur salle d'encan, grande vente de marchandises sèches, sans réserve.—Paiement moitié en billets de ville, au pair.
Par F. Fernandez & co—A leur salle d'encan, marchandises sèches, chapeaux et linge fait.
Par Thomas A. Spear—10 heures et demie, rue Conti, entre Maison et Dauphine, le contenu d'un magasin de merceries, barouts, &c.—Et à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une propriété rue Villere, entre Dauphine et St Philippe.
Par Montgomery Ross & Co.—A leur salle d'encan vente régulière de meubles, tableaux, batterie de cuisine, etc. Et aux écuries de R. Liner, rue Gravier, vente régulière de chevaux, mulets, voitures latitaires, buggies, wagons, etc.
Par Eugène Tourné—A 10 1/2 heures, au magasin des importateurs A. Rocherean & Co., rue St-Louis, Nos 16 et 18, des vins de cette française, vins rouge et blanc, vermouth, sardines, huiles d'olives, cornichons, moutarde, etc.
Par Gardner Smith, Yetzer & Co.—Au No 30 de la rue du Champ, divers français et anglais, de prix ; livres de classe.
Par A. Fellner—Au No 68 de la rue de Chartres—habillements, Hommes, Chapeaux, chaussures, etc.
Par J. P. Bolendo—Au No 63 et 51 de la rue Gravier, farine, jambon, plats côtés, épaules, etc.
Par Hoffman, Morris & Co.—Au No 56 de la rue de Chartres, bureaux, meubles de salons, sacs de voyage et de cuir, etc—sans réserve.
Par D. E. Murphy—A 10 heures, au magasin No 67, rue des Magasins, champagne marque Carte Blanche, des vins mousseux de cuvée et des bouteilles. Et à la même heure, sur la Levee, en face de la rue Lafayette, 1200 tonneaux d'avoine.

☞ Achetez vos commerces et encouragez chez M. Ernest Turpin, 92 Vieille Levée

ATTENTION !!

☞ Vente continuée.
La vente par le Shérif du fonds de la pharmacie No 20 rue St Charles, sera continuée aujourd'hui, à 10 1/2 heures A. M.

VENTE DE LIVRES. — Nous appelons l'attention du public sur la vente de livres de MM. Gardner Smith, Yetzer & Co, qui aura lieu ce soir, à 7 heures, rue de Camp, No 30. Cette vente offre une rare occasion de garnir les bibliothèques à bon marché. Elle ouvrira une série de ventes que ces messieurs ont l'intention de faire cet hiver, et nous pensons qu'il est de l'intérêt de tous d'encourager une pareille entreprise.

☞ L'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan d'eau-de-vie française, vins, vermouth, whyskie, mardi en huitaine, bottes, etc., qui doit avoir lieu ce jour-là, à 10 heures A. M., au magasin des importateurs MM. A. Rocherean & Co, No 16 et 18 rue St-Louis, par le ministère de Eugène Tourné, encanteur.—Pour les détails, voir les annonces dans nos colonnes.

☞ Les commerçants et avoines trouveront leur intérêt en se trouvant à la vente de 1200 sacs d'avoine qui seront offerts en vente aujourd'hui à 10 heures du matin, par D. E. Murphy, encanteur, sur la Levee, au bas de la rue Lafayette.

Importante Circulaire

POUR LA PROTECTION DES AFFRANCHIS.

Le Bureau des affranchis en Louisiane vient de lancer une circulaire plaine d'à propos. Elle nous rappelle en effet que les affranchis, élevés par les lois de reconstruction au rang de citoyens et investis, grâce à la partialité avec laquelle ces lois ont été appliquées, du droit exclusif de nous gouverner, ne sont encore considérés, au point de vue de leurs affaires personnelles, que comme des enfants incapables de défendre leurs intérêts et qui ont absolument besoin de la surveillance et de la protection constante des tuteurs spéciaux que le Congrès a nommés à cet effet dans sa haute sollicitude pour les émancipés. Le maintien de l'institution du bureau des affranchis ne peut guères s'accorder avec la doctrine radicale de l'égalité civile et politique des noirs. Comment admettre que des hommes que l'on appelle à mûrer comme jurés pour décider les questions les plus délicates concernant les atteintes aux droits de propriété ou les infractions aux lois criminelles, à voter sur toutes les questions qui intéressent les affaires de leur localité, de leur Etat et de la république toute entière, que l'on déclare admissibles à tous les emplois, n'ont pas assez de bon sens pour débattre le prix de leur salaire journalier ou pour se faire délivrer la part de récolte qui leur revient légitimement en vertu d'un contrat conclu par eux ? Si leur intelligence ne va pas jusqu'aux notions les plus élémentaires de la vie pratique, comment peut-elle s'élever à l'appréciation des idées plus générales sur la distribution de la justice ou sur les besoins généraux d'un grand pays.

En vérité, la distinction que constate l'existence du Bureau des affranchis, nous paraît cent fois plus humiliante pour les noirs que les dispositions sociales et politiques basées les unes sur des questions de goûts personnels, les autres sur l'incapacité résultant de défaut d'éducation préalable. Nous sommes loin de partager à ce égard, le peu de cas que les radicaux font des facultés intellectuelles de leurs amis de deux couleurs africaine ; car nous croyons ces derniers parfaitement aptes à défendre leurs intérêts pécuniaires, bien que manquant des qualités nécessaires pour le bon administrer des sommes qui sont le produit de leur travail. Il est vrai que nous ne les croyons pas forts en politique et que nous ne voudrions pas voir notre fortune ou notre existence remise à la décision d'un jury d'affranchis. En cela nos opinions sont précisément l'opposé de celles des profonds théoriseurs qui ont, d'une part, abaissé les affranchis au niveau de l'enfance et qui les ont, de l'autre, élevés au plus haut degré de l'échelle sociale en les appelant aux fonctions qui devraient être l'apanage exclusif des intelligences supérieures.

J'ai démonstration par l'absurde n'a plus clairement établi la fausseté d'une proposition que ne le fait la législation contradictoire du Congrès, relativement à la prétendue égalité des africains. Donner le droit de suffrage à des gens qu'on maintient en tutelle, ou maintenir en tutelle des gens qu'on déclare capables d'être électeurs éligibles, jurés—n'est-ce pas une logique d'un genre complètement nouveau ?

La circulaire qui nous suggère ces réflexions va plus loin que tout ce que nous avions vu jusqu'à ce jour. Le général Hower paraît avoir découvert que les nègres ne savent ni lire ni écrire, et il enjoint à ces assistants d'examiner les livres et les comptes du planteur pour vérifier ce qui est dû aux travailleurs et ce qu'ils doivent. Il ne lui est pas venu à l'idée de charger également des intermédiaires de donner connaissance aux nègres du contenu de leurs bulletins de vote, lorsqu'ils ont été appelés à voter dernièrement, afin de s'assurer plus n'avaient pas été trompés. Il est vrai qu'il ne s'agissait alors que de l'intérêt général de la société, tandis qu'il n'a pas de confiance dans la mémoire des affranchis quand il s'agit des provisions qui leur ont été fournies pendant l'année ; il sait que que les notes sont innocentes et prodigues et il craint que les patrons n'abusent de ces dispositions faites des affranchis. La nécessité qui a obligé le chef de la planiation à se mêler des affaires qui dont aux yeux paraît tout à fait inégalitaires. Il faudra que les récoltes passent par le bureau des affranchis pour parvenir au négociant, et que le produit de la récolte soit le même filière pour arriver aux mains des travailleurs. Si l'on a vouée négligeer les planteurs de faire des contrats d'association avec les affranchis, on pourra se flatter d'avoir atteint le but. Quant aux affranchis, nous doutons fort que les mesures indiquées par la circulaire soient de nature à prendre efficacement leurs intérêts. C'est une entrave de plus apportée à la réorganisation du travail, dans le Sud, et une raison nouvelle pour dégoûter les planteurs du travail des noirs. Il paraît que les affranchis sont de la race nègre ardent pensée par une [illegible] à adopter toutes les mesures qui doivent modifier son rangbaisant par de nouveaux éléments du travail.

ENCORE DES DESTITUTIONS.

Il est de principe, en matière judiciaire, que tout jugement doit être motivé ; les raisons de cette règle sont apparentes. Le juge qui condamne doit donner ces raisons, indiquer les preuves sur lesquelles il a basé sa décision. En donnant à l'autorité militaire le pouvoir exorbitant de destituer des fonctionnaires élus par le peuple et de leur nommer des successeurs, le Congrès, si ardent partisan des formes républicaines de gouvernement, n'a pas entendu exempter cette autorité de cette règle si sage qui, si elle n'est pas toujours une garantie de la justice d'une décision, est du moins un hommage rendu à l'opinion publique. Cependant, nous cherchons vainement dans les nouvelles destitutions et nominations faites par le général Mower, comme nous avons vainement cherché dans celles qui ont précédé, le moindre considérant à l'appui de cette allégation banale que les fonctionnaires destitués sont " un obstacle à la reconstruction."—En quoi et comment ? Voilà ce que on daigne pas dire l'ordre qui les frappe—et cela parce qu'il est impossible de trouver l'ombre d'une raison à donner à l'appui d'une mesure arbitraire, adoptée uniquement pour satisfaire les vues d'un parti et dans un but qui ne sera complètement dévoilé que plus tard.

Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur les fonctionnaires nouvellement nommés, ce sont pour nous des inconnus, des étrangers. Quant à ceux qui sont destitués, nous croyons que leur seul crime a été de ne pas vouloir servir d'instruments au parti radical, et d'avoir exercé leurs fonctions avec impartialité et à la satisfaction du public.

THEATRE DE L'OPÉRA.—Tout nous fait espérer que l'ouverture de l'Opéra aura lieu ce soir avec une salle brillamment garnie. Tous les amateurs de représentations lyriques voudront assister à cette première revue des talents artistiques que MM. Albaiza et Calabresi ont recrutés en Europe. Quatre des premiers sujets du répertoire doivent chanter dans la *Favorite*, et la réputation qui les a précédés ici nous est un garant de leur succès. Mademoiselle Audibert, MM. Picot, Lechevalier et Van Hufflen sauront, nous en sommes convaincu, conquérir dès cette première soirée, les sympathies du public.

Samedi, nous aurons l'occasion d'entendre plusieurs artistes de la troupe, dans le *Barbier de Séville*, entre autres la charmante mademoiselle Lambélé, première chanteuse légère, dont la voix de rossignol fera sensation, et M. Damiani, premier ténor d'un grand mérite.

Enfin dimanche, les artistes de drame et de vaudeville feront leur première apparition et nous aurons le plaisir de revoir notre ancienne connaissance, M. Gravier, dans *Les Crochets du Père Martin*.

LA POIRE.—Nous espérons que le public n'oubliera pas le but de cette foire. Tout le résultat doit en être consacré à l'achèvement ou à l'embellissement de l'église de St-Vincent de Paul, dont l'édification a coûté tant d'efforts au pare Fottier. Les fidèles ne lui manqueront certainement pas, quand il ne faut plus que quelques contributions volontaires pour couronner son œuvre. On a portées donc à la foire ouverte par lui à la Loge Maçonique, avec d'autant plus de plaisir qu'on est sûr d'y trouver de belles dames, fort empressées d'accueillir gracieusement les visiteurs dans l'intérêt d'une œuvre toute chrétienne. Nous remercions Mme Mortimer Belly, une des patronnesses de la foire, des marques d'attention qu'elle a bien voulu nous adresser.

LOGE GRILLÉE A L'OPÉRA. — On offre de céder pour ce soir et pour toute la saison, pour les lundis et les jeudis, la loge grillée, No 61, à l'Opéra. Voir l'annonce.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DE PÉLICAN.—Cette Société doit célébrer dimanche prochain le premier anniversaire de sa fondation et inaugurera une nouvelle bannière. La Société se réunira à 10 heures du matin dans sa salle rue du Bayou. Nous remercions le président et le secrétaire des invitations qu'ils nous ont adressées.

SALONS DE LUNCH—MM. Desbons et Bonnecaze qui, depuis plusieurs années déjà, jouissent d'une prospérité constante, entièrement due à la qualité supérieure des patisseries, confiseries et tous articles de consommation qu'ils fournissent au public, annoncent ce matin dans nos colonnes qu'ils feront aujourd'hui l'ouverture de leurs deux salons de lunch, l'un au coin des rues St Pierre et Royale, l'autre au coin des rues Toulouse et Bourbon. Nous n'avons pas besoin de dire que les gourmets y trouveront à satisfaire leur appétit raffiné et qu'ils sortiront de la sans crainde une attaque grossière de choléra.

CHARBON DE CANNEL ANGLAIS.—La maison W. G. Coyle & Co, bureau rue Gravier 172 et dépôt, encoignure de rues Girod et Magasins, vient de recevoir 500 tonneaux de charbon de Cannel anglais tout choisi à la main et excellent pour l'usage des familles. Ce charbon, tant qu'il sera sur la levée, se vendra au dessous du prix du marché. Voyez l'annonce.

Circulaire du Bureau des Affranchis

REGLEMENTS POUR LES CONTRATS A LA PART.

Voici le texte de la circulaire dont nous parlons plus haut :

Quartier Général du Bureau des Réfugiés, des Affranchis et des terres abandonnées, District de la Louisiane.
No 154, rue Gaine.—Nile Orléans,
8 novembre 1867.

Les instructions suivantes relatives au règlement entre planteurs et affranchis concernant la part de divisions dans les récoltes produites, sont promulguées pour l'information de tous ceux que cela concerne.

Lorsque les affranchis travailleront pour une part spécifiée de toute la récolte cultivée sur la plantation, et ne sont pas tenus par les termes du contrat conclu avec leur patron à fournir ou à payer les provisions requises pendant le temps de la durée du contrat, ils ont justement droit à la part spécifiée dans le contrat et une division équitable doit être faite, afin qu'ils puissent disposer de leur part ainsi qu'il est mentionné dans la circulaire No 13 C. S. de ce quartier général.

Si le contrat entre les patrons et les employés est un contrat verbal et que des difficultés s'élèvent à propos du règlement, l'agent du Bureau fera un examen complet de l'affaire et adressera sans délai son rapport au soussigné afin de quoi agir général et si attendra les instructions de l'assistant commissaire. Dans tous les cas semblables, un rapport complet des circonstances relatives à l'affaire, avec les noms et état des sommes dues aux parties intéressées, sera, dans le plus bref délai, expédié à ce quartier général.

Quand les affranchis seront, en vertu des termes du contrat, redevables à leurs patrons pour provisions à eux fournies, ils doivent en payer le montant sur part de la récolte. Dans les cas de désaccord, on jugera réglement sera fait entre les patrons et les affranchis sous la surveillance de l'aide sous-aide commissaire de la paroisse ou sera située plantation ou, en son absence, du sous aide commissaire du sous-district. Si, après examen, il se trouve que la part des récoltes des affranchis est juste suffisante pour liquider leur dette, cette part sera abandonnée au patron.

Ces réglements auront lieu, quand cela sera praticable, avant qu'aucune partie de la récolte n'ait été expédiée soit par les patrons, soit par les employés, afin que le montant exact dû à ces dernières puisse être vérifié, et que ce montant leur soit remis en nature sur la plantation. Mais s'il est de l'intérêt de toutes les parties intéressées que toute la récolte soit envoyée sur le marché, avant qu'un réglement ait lieu, alors la part des affranchis sera mise de côté, sans qu'aucune déduction soit faite pour les provisions fournies, et elle sera emportée distinctement et consignée par l'aide sous aide commissaire de la paroisse, au négociant qui a fourni les provisions par l'intermédiaire du patron.

Dans tous les cas où ces expéditions seront faites, l'aide sous-aide commissaire de la paroisse ou la plantation est située, fera un examen attentif des livres et des comptes de la plantation et vérifiera le montant exact de la dette des affranchis envers les patrons pour provisions fournies par le négociant. Un état du montant sera envoyé directement au négociant et un duplicata avec les noms des expéditeurs, les consignataires, le nombre de balles, leur nature et la quantité des articles, et la voie par laquelle ils ont été expédiés, sera adressé à ce quartier général. Le produit net, provenant de la vente des articles, sera remis, après liquidation de la dette pour provisions, par le négociant par l'intermédiaire de ce quartier-général à l'aide sous-aide commissaire de la paroisse pour être versé aux affranchis.

Par ordre du brévet Major général J. A. Mower, aide commissaire des Etats Unis.

J. M. LEE,
1er lieutenant du 36e d'infanterie, A. A. A. G.

CHUTE DE SUMNER.—Rendi, dit un journal de New York, le sénateur Sumner, qui est actuellement à Boston, s'étant rendu à la gare de Boston-Worcester-Railroad, fut invité à visiter un des nouveaux wagons-dortoirs attachés à cette ligne. En visite achevée, M. Sumner s'arrêta un moment sur la plate-forme, et le convoi se mit en marche. Supposant que le mouvement n'était pas assez rapide pour l'empêcher de mettre pied à terre, M. Sumner tentait de sauter. Mais la tentative était risquée, et il tomba, heureusement pour lui, hors de la voie. Toutefois, la chute fut rude et la tête portait avec force contre les rails. Relevé immédiatement par les employés de la gare, M. Sumner a été transporté chez lui, avec plusieurs écorchures au visage et à la tête et un bras contusionné. Quelques jours de repos suffiront, d'ailleurs, pour faire disparaître les traces de cet incident.

— On apprend que mademoiselle Saint-Urbain vient de chanter le *Faire* à trois octobre... à Barcelone.

— On n'est pas à Paris que sur-le-quelle Saint-Urbain vient ait fait ce plaisir !

— Inauguration d'un provincial étalée qu'est offerte par splendeur du boulevard.

Que de femmes à Paris ! C'est incroyable ! Nous, Monsieur, il y en a tous les gaîtés !... prêtez pour l'égout collecteur.

LES IDÉES FINANCIERES DE STEVENS.

Le *Times* de New-York attaque M. Stevens à propos de sa fameuse lettre sur les finances.

"M. Stevens, dit-il, s'établit carrément sur la *plate forme* financière de M. Pendleton. Il voudrait rendre les taxes inutiles, en supprimant l'intérêt de la dette, et arrêter de même coup la contraction du papier-monnaie, telle qu'elle est prescrite par la loi. Il voudrait payer la dette aussi rapidement que possible, et doubler la quantité de papier-monnaie nécessaire pour arriver à ce résultat.... Ce plan est plein de dangers en ce qu'il fait appel à l'égoïsme de cette portion considérable de citoyens qui supportent avec impatience le poids des taxes. D'un seul trait de plume, il propose de réduire considérablement les taxes et prétend venir au aide à l'industrie souffrante et au commerce stagnant. D'un autre coup de plume il veut rendre à la spéculation l'activité qu'elle avait pendant la guerre, mettre l'argent à bon marché, et inaugurer une ère d'abondance de papier-monnaie devant laquelle pâlirait tout ce que nous avons eu jusqu'ici.

"En d'autres termes, M. Stevens voudrait que l'on émît deux milliards de papier-monnaie pour remplacer la dette consolidée. Or, il y a très du parti-pris de ceux qui agissent l'importance regrettable de ce plan : c'est l'appui que donneraient les Etats de l'Ouest aux nouvelles émissions de greenbacks. Nous avons récemment montré que telle est l'opinion de l'Ouest, et que sur cette question les républicains et les démocrates font cause commune. Il est vrai que, jusqu'ici, aucun journal républicain important n'a donné sa sanction aux projets de MM. Pendleton et Butler, l'énormité des émissions proposées par ceux ci provoquant des hésitations. Mais le danger ne gît pas dans quelques centaines de millions de plus ou de moins. L'erreur et le danger versent les mêmes dès le moment où la contraction du papier monnaie et la reprise prochaine des paiements en espèces auraient été rendues impossibles, par l'émission de greenbacks destinées à alimenter la spéculation. Quelle garantie aurions nous dès lors que le plan rêvé par M. Stevens ne serait pas exécuté ? Dans l'intérêt du pays, toute nouvelle émission doit être interdite d'une manière absolue, car elle serait inévitablement un pas fait vers la banqueroute."

On écrit de Washington au *Tribune* :

"On considère comme probable la nomination de M. Thornton, au poste de ministre d'Angleterre à Washington. Cette nomination a été recommandée par lord Stanley, malgré l'opposition de Disraeli. Londres, pour ce qui concerne le gouvernement anglais est désireux d'avoir aux Etats-Unis un représentant qui connaisse à fond les affaires de l'Amérique du nord et des Indes occidentales.

"Les fonctions de ministre d'Angleterre à Washington gagnent en importance depuis que les Etats-Unis semblent avoir tout autre chose à faire qu'à s'occuper des affaires européennes. Les territoires environnant, et menacent de passer les Anglais d'un côté, tandis que la Russie les menace de l'autre, dans une autre partie du globe."

La cession prétendue des Antilles danoises aux Etats-Unis semble avoir tout autre importance et excité le mécontentement du gouvernement anglais.

LA PROCHAINE SESSION DU CORPS LEGISLATIF.

Nous empruntons les passages suivants à un article de M. St Marc Girardin qui a paru dans le *Journal des Débats* (dont lundi prochain que doit s'ouvrir la session.

La session de 1868 aura, quelle qu'elle soit, une grande importance. Elle sera un retour au gouvernement parlementaire de 1857 ou une rentrée dans le gouvernement parlementaire agrandi.

Si les lois de la presse et du droit de réunion ne sont pas faites dans l'esprit libéral qui a inspiré la pensée de l'empereur, si le Corps législatif ou le ministère d'Etat essaie de retirer ce qui a été donné, si le Sénat, qui ne délibère plus seulement sur la forme constitutionnelle des lois, mais sur leur utilité et leur opportunité, se signale pas son entrée dans ses fonctions non moins par une manifestation libérale, si le pays sort des discussions qui vont avoir lieu moins libre qu'elle ne l'est depuis le 19 juin vient de la décision électorale et politique n'est pas hardiment reconnu, tout en étant sage mentionné, alors, ne nous y trompons pas, nous reculons au-delà de la lettre du 17 janvier 1867, en deçà du décret du 24 novembre 1860, nous retournons au gouvernement personnel de 1852, qui ne pourrait, du reste, ni le Corps législatif ni aucun homme redemandé.

Si, au contraire, l'esprit libéral du 19 janvier 1867 inspire et dirige les délibérations du Corps législatif et du Sénat, si la liberté de la presse sort du provisoire qu'elle a obtenu de venir un état stable et régulier, si le droit de réunion qu'on a pu exercer sans trouver de loi qui en ait droit nouveau devient tantôt l'instrument et tantôt l'utile contre pouls du suffrage universel, alors nous pourrons, un heureux retour vers le gouvernement parlementaire, agrandi par son origine, expliqué et populaire par le droit de réunion, vivifié par la liberté de la presse qui contrôle, sous un ancien et salutaire contrôle avec la tribune.

Les trois grandes lois qui vont occuper le Corps-Législatif et donner une nouvelle physionomie à la France ont le bonheur et le mérite d'être simples et faciles à comprendre. Elles ne sont point nées d'une crise intérieure qui l'allait appaiser. Elles sont nées de la réflexion libre et indépendante de l'empereur, pour le décourager et la conviction des industriels qui trafiquent avec cet argent et voyagent gratis dans les chars de voitures.

PREMIERE COUR DE DISTRICT. — Le nègre Adonis a comparu devant l'autre affranchis devant le M. G. Casenave, a été renvoyé en prison pour y attendre sa sentence.

COUR CORRECTIONNELLE DU PREMIER DISTRICT.—Mme Emma Howell, qui avait été arrêtée par l'officier Barron au débarcadère des steamers, sur l'accusation d'avoir détourné et collecté de l'argent pour la Société Howard, a été interrogée hier matin. Un officier de la Société affirme que cette dame n'a jamais été autorisée à collecter et qu'elle n'a jamais rendu d'argent. Mme Howell dit que son mari est un traducteur de langues dans la ville ; qu'il est le fils du colonel Howell, ancien, il y a maintes années, à la douane de la Nouvelle Orléans, ce qui en ferait une belle-sœur de Jefferson Davis. L'affaire a été renvoyée devant la Premiere Cour de District. Caution $1000.

John Manning, accusé d'être entré nuitamment chez M. Keyres James Dougan, rue Franklin, No 341, et de lui avoir pris un porte-monnaie contenant 1 y avait $25 en greenbacks, a été envoyé devant la cour cour criminelle. Caution $250.

Vingt à trente individus, hommes et femmes, ont payé des petites amendes un total de plus de $200 pour tapage et scandale de rue.

MEURTRE.—Le coroner a fait hier une enquête sur le corps d'un nommé André Hart, âgé de 40 ans, mort des suites d'un coup de fusil de chasse tiré sur lui pendant qu'il coupait des cannes à sucre sur une plantation dans la paroisse Plaquemine, le 15 du courant. Transporté à l'hôpital de la Nile Orléans, il a été vu au médecin de service qu'il avait été blessé par un nègre. Hart avait le pied droit gangrené, ainsi que la jambe, la cuisse, et plusieurs autres parties du corps ; partout enfin où les plombs avaient frappé on voyait des marques de putréfaction, chose particulière dit on, à ceux dont la constitution a été ruinée par l'usage des liqueurs spiritueuses.

ARGENT PERDU.—La somme de $32,10 a été perdue, le 15 du courant, par M. Charles Gravier, rues St Pierre et Grande Hommes. La personne qui aura trouvé cette somme, est prier de la remettre au corps de garde de la station Trégé.

BUREAU DE POLICE.—Le travail de ce bureau pendant une des deux semaines, a été de suspendre deux ou trois agents de police pour 5 ou 10 jours et d'en renvoyer un du service. Ce bureau est la plus remarquable institution des temps modernes. Nous le recommandons aux membres des deux Conseils qui visent à l'économie.

LES NOIRS A 7 p. 0/0.—Les conseils de vil ont oublié, en passant l'ordonnance des bons à 7 p. 0/0, que les propriétaires avaient passé ainsi une ordonnance de bons à 6 p. 0/0 et qu'il n'est pas juste de donner aux derniers le 7 quand les premiers n'ont que le 6. Il faut donc refaire l'ordonnance et l'étendre à toutes les porteurs de bons.

UN CASI-SUICIDE.—Un nommé Geo. Kuffer s'est tiré un coup de pistolet dans la bouche hier soir, vers neuf heures, chez lui au coin des rues Morson et Marigny, et a été transporté à l'hôpital où il se trouve maintenant dans un état fort critique. Nous avons pu savoir positivement si le coup était accidentel.

LA CIRCULATION DU PAPIER-MONNAIE — Le rapport du contrôleur de la circulation pour octobre 1867, nous fournit les chiffres suivants :

Total des Legal tenders (greenbacks).....	$157,000,000
Billets des banques nationales	293,000,000
Billets des banques d'Etats.....	4,692,153
Monnaie fractionnelle.....	27,000,000
Total du papier-monnaie	$471,692,153

Des chiffres qui précèdent il ressort que depuis le 1er novembre 1866, la circulation des greenbacks a diminué de 95 millions. Il y a dans le trésor 120 millions en or, qui au taux actuel de la prime représente 165 millions en greenbacks.

Le *Figaro* du 20 octobre raconte ainsi un duel qui est la suite de celui du prince Murat et du marquis de Rougé :

Hier, lundi matin, à dix heures, une rencontre a eu lieu dans le bois de Meudon entre le prince Achille Murat et le colonel marquis de Gaillet.

Au premier engagement, M. de Gaillet a été mis hors de combat par un coup d'épée qui, pénétrant assez profondément dans le muscle du bras droit antérieur, paralysa les mouvements de M. de Gaillet ; malgré toute son énergie, il est de la peine à remonter dans sa voiture.

Cette blessure, nous l'espérons du moins, n'aura pas de suites graves ; mais un médecin de nos amis nous affirme qu'elle est très douloureuse et exigera un repos prolongé.

Les témoins du prince Murat étaient le prince Jérôme Napoléon Bonaparte et le baron Antonio de Espeleta.

Ceux du marquis de Gaillet étaient le marquis du Lau et M. Horace de Choiseul.

Le combat n'a pas duré trente secondes.

La cause de ces deux duels est un canon d'une courtisane célèbre de Paris qui aurait répété au marquis de Rougé un propos plus qu'inconvenant envers l'empereur Napoléon qu'elle attribuait à M. de Gaillet. Le marquis de Rougé répète le propos au prince Murat qui est lieutenant dans le régiment dont M. de Gaillet est colonel. Ce dernier écrivit une lettre à l'empereur pour protester énergiquement contre les paroles qu'on lui prêtait. Le prince Murat conflitte le marquis de Rougé et le blesse en duel, puis il demande au colonel de ne provoquer son ex-colonel. La blessure de ce dernier n'a pas eu de gravité et il a pu retourner à son régiment.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Les nègres radicaux congédiés sans travail.

Elections dans la Caroline du Nord.

Elections dans la Caroline du Sud.

Abstention universelle des Blancs.

Tous les nègres contre le ticket conservateur.

Le Times Anglais fait l'éloge du discours de Napoléon.

Londres, 16.—Hier le *Times* faisait l'éloge du discours de Napoléon, et disait qu'il était le plus libéral et le plus judicieux du second empire.

Liverpool, 19, midi.—Coton inactif et en baisse de 1/16. Upl. 8 3/8. Orléans 8 5/8. Vendu 8000 balles. Ventes de Samedi.

Londres, 19 au soir—Consolidé 94 9/16. Bons 7½.

Liverpool, 19 au soir—Coton inactif à la clôture. Middling Upland 8 3/8. Orléans 8 5/8. Vendu 800 balles. Les avis de Manchester ne sont pas favorables.

Londres, 20, 2 h. P. M.—Consolidés 94 1/2. Bons 70 3/4.

Liverpool, 20, 2 h. P. M.—Coton, bonnes affaires. Pas de changement dans les cotes. Saindoux 37.

Liverpool, 20 au soir—Coton ferme à la clôture. Upl. 8 3/8, Mid. Orléans 8 5/8. Vendu 10,000 balles.

Frankfort, 20—Bons 76 1/16.

Augusta, 20—Coton ferme à l'ouverture, mais en faveur des acheteurs à la clôture. Vendu 626 balles. Reçu 980. Mid. 15 1/2.

Le général Pope ordonne que la Convention de reconstruction se réunisse à Atlanta, (Georgie), le 9 décembre.

Des meetings de comté sont convoqués pour faire des délégués à la Convention conservatrice qui se rassemblera à Macon le 5 novembre.

Savannah, 20—Coton plat et en baisse. Mid. 16 1/4. Vendu 172. Reçu 3050.

Passe du sud-ouest, 20—Arrivées, plusieurs goélettes de Sisal.

Vicksburg, 20—Descendus les steamers La Louisiana, Great Republic, Leonidas et le Kate Kinney.

Richmond, 20—Les conservateurs de couleur ont renoncé au ticket noir. Ils ont refusé de pouvoir exprimer toute leur aversion pour des incendiaires tels que Lewis Lindsay et d'autres.

Richmond, 20—Sept distilleries autour de cette ville ont obtenu leurs pétitions, les propriétaires ne les trouvant pas profitables.

Des rapports aux commissaires militaires portant que 100 nègres ont été renvoyés pour avoir voté le ticket radical et que 200 autres ont été congédiés, dans pour la même cause ; mais les maîtres disent qu'ils n'avaient pas d'ouvrage pour eux. Dans la plupart de ces cas, les nègres ont été renvoyés avant l'élection.

New York, 20—Coton plus facile. Vendu 1,400 balles Middling 18 à 18 1/4. Farine inactive et en baisse. Ventes 10,000 barils. Argent 7 0/0 pour prêts sur demande. 5 20 avec coupons, 108 7/30, 105 1/8.

Washington, 20—Le comité judiciaire s'est imposé un secret absolu sur les témoignages et les enquêtes. Il fera probablement son rapport lundi.

Il y a eu cas de suspension au Trésor, cas de suspension dont les cautes doivent être rapportées au Sénat.

Le comité des chemins de fer du Sud est appelé d'autres témoins.

Le comité n'a encore rien de décidé à l'égard du procès Davis

Le Revenu de l'Intérieur a reçu aujourd'hui du Kentucky.

On annonce la mort du général Stevenson, officier confédéré et dernièrement surintendant du bureau de fer de la Vera Cruz.

Louisville, 20—Vente 48 b. de tabac de 5 à 21 p. Farine ferme. Blé nominal à 2 20 pour Grains en tierçon 12 1/4. Coton Middling 16. Temps doux et nuageux.

Cincinnati, 20—Farine inactive à 25 c. de baisse. Blé 2 20 à 2 25. Coton Middling 16 à 16 1/2 à 16. Whisky inactif et nominal à 33. Provisions languissantes. Porc 19 50. Saindoux 11 5/8. Bacon 11 3/4. Cotés 13 1/4. Jambon 14 1/2. Fromage 12 à 14 1/2. Lard 14 1/2. Marché inactif. Argent 7 0/0 ; il avait qu'une liberté vivifiante qui pouvait consoler la France des incertitudes de sa diplomatie. Notre diplomatie n'a pas été heureuse depuis deux ans. Ses actes ne tendent de replacer la France entre les deux grands dangers du Nord et du Sud, et de nous ramener à l'ère de Pékin, pour toujours la monarchie d'avant 89 et la république de 1792. Quant aux excuses de notre diplomatie, elles ne méritent pas qu'on en parle. Le pape de Prague : quelle effusion d'optimisme ! que les pages empruntées au roman de Cervantes ! Il était temps qu'il en cessât. Mais qu'importe ? Le pape de Prague succédait une vue plus juste et plus vraie de la réalité, un sentiment plus exact du mal, une indécision moins accentuée que le Congrès de Paris de 19 janvier 1867 et les discours de Lille, d'Arras et d'Amiens, n'avait levé sur notre situation au rayon de vérité qui en a jaillis. C'est sous ces auspices favorables que s'ouvrira, nous n'en doutons pas, la session de 1868, et que le Corps Législatif aurera à se placer.

L'EMPEREUR D'AUTRICHE A PARIS.

Banquet à l'Hôtel-de-Ville.

On lit dans le *Moniteur* :

La série des fêtes données à l'Hotel-de Ville aux souverains hôtes de l'Empereur pendant l'Exposition universelle a été terminée hier par un banquet et l'honneur de l'empereur d'Autriche, ayant assistaient l'Empereur Napoléon, l'Impératrice Eugénie, la reine des Pays Bas, le roi Louis de Portugal, l'archiduc Charles Louis, l'archiduc Louis-Victor, la princesse Mathilde, le duc de Leuchtenberg, le prince Joachim Murat, le prince Jérôme Napoléon, le prince Pierre, le prince Charles Napoléon et la princesse Christine Bonaparte.

Au dessert, l'Empereur s'est levé et a porté le toast suivant :

"Je porte la santé de l'empereur d'Autriche et de l'impératrice Elisabeth, dont nous regrettons vivement l'absence.

"Je prie Votre Majesté d'agréer ce toast comme l'expression de nos profondes sympathies pour sa personne, pour sa famille et pour son pays."

Après ce toast, accueilli par de chaleureuses acclamations, la musique a répété l'hymne national autrichien ; puis S. M. l'empereur d'Autriche a vu le 14 et a prononcé d'une voix accentuée les paroles suivantes :

"Sire, je suis bien sensible au toast que Votre Majesté vient de me porter.

"Lorsqu'il y a peu de jours j'ai visité à Nancy des tombeaux de mes ancêtres, je n'ai pu m'empêcher de penser que, si mes ancêtres avaient pu, si je dit, enseveler dans cette tombe, confiée à la garde d'une généreuse nation, toutes les discordes qui ont séparé deux pays rapprochés aujourd'hui ensemble dans les voies du progrès et de la civilisation ! Marques généreuses d'approbation. — Applaudissements répétés ! Puissions nous par notre union offrir un nouveau gage de cette paix sans laquelle les nations ne sauraient prospérer ! (Bravo ! bravo ! v